

# PLONGEON

Commission plongeon réunie le lundi 16 novembre 2020 en visioconférence

étaient présents : Anne BERTHIER, Sylvie CAILLET, Nadine LEMOINE, Céline ROUSTY, Jean-Luc MANAUDOU, Martin MONNIER, Frédéric PAROT, Maxime USCLAT, Valérie BOUYER, Thierry PARDIN.

## 1. Point sur la situation actuelle :

- a. LPC : Morgane François a démissionné, Emeric GOIN la remplace (CDD sur les heures d'entraînements loisirs et activités de communications. Il a une licence STAPS (entraînement Plongeon). Il a pour mission de passer son BPJEPS AAN dès que possible (probablement sur 2021-2022).
- b. Les plongeurs ont repris l'entraînement de façon chaotique depuis fin août. La fermeture de Vaise jusqu'au 25 octobre, les a poussé à s'entraîner à BOURG, que nous remercions pour leur accueil et dans la fosse de plongeon à la Duchère, où il y a des plateformes mais pas de tremplin. Ils ont également accédé à la halle Stéphane DIAGANA pour y faire du trampoline et de la piste de tumbling. Durant le confinement seuls les plongeurs sur les listes HN et ceux de la section sportive plongent.  
Aujourd'hui, il n'est plus possible d'accéder à la halle, les plongeurs s'entraînent à sec dans la salle au sous sol de Vaise en attendant que le gymnase sous les tribunes, soit réutilisable et que le problème de longe et de tremplin à sec soit solutionné. Une demande de dérogation sur les distances à respecter a été demandée auprès de la FFN (trampoline trop proche de la porte coulissante d'entrée, cette dernière pourrait être utilisée que lors du déplacement de gros équipements, un autre accès pourrait être envisagé).

La mairie de Lyon a également commandé un nouveau trampoline, qui sera livré au cours de l'année 2021.

Le service équipement de la FFN a précisé que le type de tremplin amovible acheté récemment est utilisé dans de nombreuses piscines en France sans jamais avoir rencontré un quelconque problème quant à sa conformité. La mairie de Lyon accepte donc qu'il soit installé au bord du bassin sous réserve que l'eau du socle soit reversée dans la piscine et rangé après utilisation. Ce tremplin amovible sera principalement utilisé avec l'école de plongeon.

Nouveau, dans la convention de mise à disposition du bassin, un forfait sur les fluides (8€ du m<sup>2</sup>) soit 1224 € par an est désormais imposé.

## 2. Développement / Communication :

- a. Le LPC a organisé lors de 2019-2020 des sessions découvertes lors des stages de Toussaint / Février et un stage spécial BabyGym / GymNat en Février. La saison a ensuite été coupée par la COVID.

### 3. Point sur le CNAHN :

- a. Si on s'en tient au côté sportif, tout est bien. Le STAFF médical et technique qui accompagne les plongeurs est complémentaire et efficace.
- b. Les conditions d'accès à ce CNAHN, qui doit comprendre au minimum quatre athlètes listés en ESPOIR à minima sont :
  - ✓ Une qualification aux Championnats du Monde Junior  
ou
  - ✓ Une qualification aux championnats d'Europe Junior.

Le problème que rencontre aujourd'hui le CNAHN est le recrutement de nouveaux plongeurs.

Constats :

- Le LPC n'est pas en mesure de proposer des plongeurs du niveau requis pour accéder au CNAHN ces 2 voire 3 prochaines années. Il faut à minima que l'on puisse alimenter le CNAHN en renforçant la formation interne.
- Si le recrutement se fait sur le plan national par le biais des journées de détection au niveau de l'INSEP, les plongeurs n'ont pas la possibilité d'être hébergés sur Lyon (manque d'internat). Fred propose de lister tous les établissements qui seraient en mesure de leur ouvrir les portes ou de constituer un carnet d'adresse de familles d'accueil.  
Quel membre du LPC peut se charger de ce travail ?  
Martin MONNIER a fait parvenir une liste d'établissements potentiels à la CTS, il précise qu'il n'a pas les ressources ni les connaissances au LPC pour s'en occuper, il a besoin de la Ligue sur ce point.
- Il serait beaucoup plus facile de recruter localement. Des temps de découverte et de détection pourraient être proposés par le LPC à différents publics (scolaires, périscolaires, clubs de natation etc...). La communication de ces événements devrait passer par la diffusion de mails, via la Ligue et son site par exemple, la distribution de flyers aux scolaires lyonnais, des flyers à disposition du public etc...

c. Bilan financement du CNAHN :

Compte N° 00020677206 ouvert au Credit Mutuel Oullins AU 26/08/2019					
Date	Ordre	Objet	Débit	Crédit	Solde
		Solde au 26/08/2019			
26/08/2019	Virement	<b>DRJSCS</b>		9 600,00 €	
19/11/2019	Virement	<b>Aide le la ligue</b>		3 000,00 €	
26/11/2019	Virement	Aide scolaire Bouyer Jules	366,00 €		
19/12/2019	Virement	Soutien scolaire Gargam	600,00 €		
23/12/2019	Virement	Facture Mengarelli R Preparation Physique	900,00 €		
13/01/2020	Virement	<b>FFN CNAHN</b>		2 500,00 €	
13/02/2020	Virement	Scolarité Bouyer Jules	234,00 €		
14/02/2020	Virement	Gargam suivi medical	300,00 €		
21/02/2020	Virement	Repas réunion DTN	123,00 €		
04/03/2020	Virement	Décathlon Petit Matériel	345,00 €		
23/03/2020	Virement	Lyon Plongeon	4 000,00 €		
24/04/2020	Virement	Facture Kiné	640,00		
05/05/2020	Virement	Honoraires Médicaux	800,00		
20/05/2020	Virement	Avance frais Fonctionnement Ligue	2 100,00		
23/07/2020	Virement	Stage Palma de Majorque	4 253,72		
06/08/2020	Virement	<b>Subvention REGION</b>		12 200,00	
26/08/2020	Virement	Entrées Piscine Bourg Stage	44,00		
		<b>REGION Matériel</b>		6 000,00	
		<b>Tremplin amovible ?</b>	6 000,00		
					Déficit / Bénéfice
<b>Solde au 31/08/2020</b>			<b>20 705,72 €</b>	<b>33 300,00 €</b>	<b>12 594,28 €</b>

Il est à noter qu'il y a un excédent de 12 594 €. Les fonds ont été débloqués en fonction des factures transmises à Denis. Les dépenses engagées n'ont pas été à la hauteur des dépenses budgétées dans le prévisionnel.

Aujourd'hui, Martin MONNIER se questionne sur l'aide financière réelle qui est apportée dans le cadre du CNAHN.

#### 4. Programme sportif :

- a. **CHAMPIONNAT DE LIGUE** : Le championnat d'hiver est reporté au samedi 6 février 2021 à BOURG. Les **championnats de France d'hiver** se dérouleront à RENNES les 12,13 et 14 mars 2021. les modalités d'accès sont exceptionnellement supprimées pour cette saison en raison du COVID.
- b. Le **challenge avenir** sera mis en place au cours du championnat de ligue été. Penser à définir le programme.
- c. **Engagement DIVE RECORDER** : Il serait souhaitable que plusieurs juges de table prennent part aux préparations des compétitions et à l'enregistrement des engagements sur Diverecorder. Pensez à communiquer la date suffisamment en amont à l'ensemble des bénévoles susceptibles d'être formés.

Nadine LEMOINE informe qu'elle ne prendra plus part à la commission plongeon, elle se propose cependant de rester comme personne ressource en ce qui concerne l'utilisation de diverecorder. Merci à Nadine pour l'aide apportée tout au long de cette olympiade.

